

Compte rendu de la séance du Jeudi 16 avril 2026 à 18 h 30

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MILLAT Fabienne, Maire.

Présents : Daniel DEDIEU, Olivier DUPONT, Séverine FRABOT, Philippe GUILLERÉ, Fabienne MILLAT, Christophe NION, Anna OPRENDEK, Line PARISOT, Séverine PETIT

Absents représentés : Benoît CLERGEOT représenté par Anna OPRENDEK, Vanessa GORISSE représentée par Christophe NION.

ORDRE DU JOUR :

1. AVENANT PRÊT RELAIS
2. QUESTIONS DIVERSES

M Christophe NION est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 04 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. AVENANT PRÊT RELAIS

La Maire explique qu'afin de donner un peu plus de souplesse au budget et permettre de commencer à mettre en œuvre les projets de la nouvelle municipalité, il serait judicieux de rembourser la moitié du capital prévu (soit 40 000 € au lieu de 80 000 €) cette année et prolonger d'une année le prêt relais en cours.

Une proposition a été faite par le crédit mutuel, ainsi le taux actuel de 3,35 % passerait à 3,60% jusqu'au terme du prêt. Il est précisé qu'aucuns frais de dossier ne seront appliqués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant et le remboursement anticipé de 40 000 € pour 2026.

2. QUESTIONS DIVERSES

➤ BORNE WIFI ETAGE

Lors du précédent conseil municipal il avait été décidé d'accepter l'avenant au contrat de location pour la borne WIFI à l'étage de la Mairie, or la société concernée a commis une erreur dans les montants ! Une remise a donc été demandée. La nouvelle proposition est la suivante :

- Achat d'une borne wifi ARUBA AP22 avec l'installation : 253 € HT soit 303,60 € TTC
- Un avenant au contrat de location en cours (informatique) pour la même borne avec l'installation : 45,58 € TTC / trimestre au lieu de 21,91 € TTC /trimestre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter la borne wifi.

➤ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à 11 h au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes « Michel BERTRAND » puis à 12 h se tiendra une présentation aux habitants.

➤ COURRIER DE FRANCIS FAGEGALTIER

La Maire donne lecture de la réponse de Francis FAGEGALTIER, concernant les photographies affichées dans la mairie.

Le conseil municipal refuse l'achat de ces photographies et demande que les murs soient remis en état par Monsieur FAGEGALTIER Francis.

➤ PERCHE POUR ANIMAUX

L'achat d'une perche pour attraper les animaux est à l'étude

➤ LETTRE ANONYME

La Maire donne lecture d'une lettre anonyme reçu dans la boîte aux lettres de la mairie. Ce courrier relate un problème de stationnement rue de la forêt de Lancy.

➤ SORTIE DES AÎNÉS

Le conseil municipal décide d'organiser la sortie des aînés le dimanche 7 juin 2026 au château de Fontainebleau, avec un repas au restaurant l'auberge de croix d'Augas puis un après-midi temps libre dans les jardins du château. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide du tarif de 25 € (payable à l'avance en mairie par chèque, espèces ou carte bancaire), pour les conjoints non éligibles (moins de 65 ans) et les élus accompagnants.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H 05.

La Maire, Fabienne MILLAT

